Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 30 mai 2023 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique

NOR: TREL2310559A

Publics concernés : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, et autres personnes physiques titulaires d'un droit réel immobilier conférant l'usage d'un logement, Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Entrée en vigueur : les dispositions du présent texte entrent en vigueur le 1^{er} juin 2023 et s'appliquent aux demandes de prime déposées à compter de cette même date.

Objet : évolutions de la prime de transition énergétique.

Notice : le présent arrêté modifie l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique. **Références :** le présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr).

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, la ministre de la transition énergétique, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, et le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement,

Vu la loi nº 2019-1479 du 28 décembre 2019, notamment son article 15 modifié ;

Vu le décret nº 2020-26 du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique;

Vu l'avis du Conseil national de l'habitat du 3 mai 2023,

Arrêtent :

- **Art. 1**er. Au premier alinéa du I de l'article 2 de l'arrêté du 14 janvier 2020 susvisé, après les mots : « Agence nationale de l'habitat », sont ajoutés les mots : « , actualisés annuellement conformément à l'article 5 de l'arrêté précité. »
 - **Art. 2.** L'article 4 de l'arrêté du 14 janvier 2020 susvisé est ainsi modifié :
 - 1º Au III, les mots : « de l'opération de travaux » sont remplacés par les mots : « des travaux » ;
- 2° Au IV, après le mot : « dédiée », sont ajoutés les mots : « , après une première étape de création de compte par laquelle le demandeur s'identifie lui-même personnellement. »
- **Art. 3.** A la dernière ligne du tableau en annexe 3 de l'arrêté du 14 janvier 2020 susvisé, les mots : « pour tout demandeur » sont remplacés par les mots : « à discrétion de l'Anah ».
- **Art. 4. –** Les dispositions du présent texte entrent en vigueur le 1^{er} juin 2023 et s'appliquent aux demandes de prime déposées à compter de cette même date.
- **Art. 5.** Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, le directeur général du Trésor, la directrice du budget et le directeur général de l'énergie et du climat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 mai 2023.

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,
Pour le ministre et par délégation:
L'adjointe au directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages,
A. RENAUD

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur des banques et des financements d'intérêt général,

G. Cumenge

La ministre de la transition énergétique, Pour la ministre et par délégation : Le chef du service du climat et de l'efficacité énergétique, O. DAVID

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation:

Le sous-directeur

chargé de la 4^e sous-direction

de la direction du budget,

L. Pichard

Le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement,

Pour le ministre et par délégation :

L'adjointe au directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages,

A. RENAUD